

GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
Centre Hospitalier Edouard Herriot
Hôpital des Charpennes

PROFIL DE POSTE

GRADE : CADRE DE SANTE
Unité : Pool ALH logistique et hôtelier et
Centrale de prêt

POSTE A TEMPS PLEIN

Version: 1

Rédacteur : N.TORTOSA

Resp.Valid:

Date Validation: 26/04/2021

Groupement Hospitalier : CENTRE

Etablissements/Sites : Hôpital Edouard Herriot
Directeur de l'établissement : V. DURAND-ROCHE
Pôle d'activités : Secteur Hors PAM

Directeur coordonnateur Général des Soins du site : F. GRISONI

Cadre supérieur de rééducation (FF) : N. TORTOSA

PRESENTATION GENERALE DU GROUPEMENT

Le Groupement Hospitalier Centre (GHC) regroupe 3 établissements :

- ✓ L'hôpital Edouard HERRIOT (HEH), situé 5, place d'Arsonval Lyon 3ème, est un établissement multidisciplinaire.
- ✓ L'hôpital gériatrique des CHARPENNES (HDC), situé 27, rue Gabriel PERI 69100 Villeurbanne, est un établissement gériatrique.
- ✓ Le centre de consultations et de traitements dentaires (SCTD), situé 6-8, place Depéret- 69007 Lyon.

Tous ces établissements sont accessibles par les transports en commun.

Le GHC fait actuellement l'objet d'un projet de modernisation de grande ampleur comprenant notamment à HEH, la construction d'un nouveau pavillon, dédié aux blocs opératoires et soins critiques, qui a ouvert ses portes en septembre 2018. Le projet de modernisation se poursuivra à partir de 2019, par une restructuration de l'accueil des urgences. Parallèlement, la rénovation des unités de soins est engagée depuis plusieurs années.

Le GHC compte 1076 lits et places, dont 832 à HEH et 244 à l'HDC, ainsi que 84 fauteuils au SCTD. Il est le siège du SAMU, du CRRA et du centre de médecine hyperbare des HCL. Il accueille également le Centre de traitement des brûlés de Lyon.

Le GHC constitue le principal pôle des urgences adultes de l'agglomération lyonnaise avec l'accueil 24H / 24H des urgences médicales, chirurgicales et ophtalmologiques ainsi qu'un accueil de jour des urgences dentaires. Il dispose quasiment de toutes les spécialités médicales et chirurgicales.

Il est composé de :

- √ 4 pôles d'activité médicale clinique qui couvrent de nombreuses spécialités :
 - Le pôle URMARS (Urgences, Réanimation Médicale, Anesthésie-Réanimation, SAMU)
 - Le pôle des spécialités médicales
 - Le pôle des spécialités chirurgicales dont la chirurgie d'urgence
 - Le pôle d'Odontologie
- ✓ Un secteur hors pôle avec :

- des unités de court séjour gériatrique, SSR gériatrique, Unité de Soins de Longue Durée en lien avec l'Institut du Vieillissement.
- Santé publique: le site d'HEH accueille un centre d'orthogénie, une permanence d'accès aux soins, un centre de dépistage SIDA et IST, un planning familial, des consultations d'addictologie, une unité d'accueil et de soins pour patients sourds, une unité médico-judiciaire et l'institut médico-légal.
- Imagerie médicale et interventionnelle programmées et d'urgence qui regroupe une équipe de radiologues hautement spécialisés en urinaire, digestive, vasculaire, ostéo-articulaire, ORL et neurologique.

Pour plus d'information rendez-vous sur : http://www.chu-lyon.fr/fr/hopital-edouard-herriot

PRESENTATION du pool ALH logistique et hôtelier du Groupement CENTRE

• Le périmètre de semaine

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6
Colline	Plaine 1	Plaine 2	Plaine 3	ambulatoire	ambulatoire
T(rdeC)	D3	P1	K1	CLIMA CS	UJOMM/UJED
T1	D4	P Transplant	K2	CLIMA HDJ	MIT pav K
U1	E1	V1	C2	V CS	L CS
U2	E2	V2 (UMEP)	L1		L ACHA
T consult	E4	X1	L1 HDJ		
U consult	F1		N post U		
02	F2		(Rde C)		
03					
04					
DECT: 34 59 57	DECT 34 59 56	DECT 31 09 74	DECT 34 74 23	DECT 34 85 21	DECT 34 74 33

• Le périmètre week-end et jours fériés

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Colline	Plaine 1	Plaine 2	Plaine 3
T(rdeC)	D3	P1	K1
T1	D4	P Transplant	K2
U1	E1	V1	C2
U2	E2	V2 (UMEP)	L1
02	E4	X1	N post U
03	F1		(Rde C)
04			
DECT: 34 59 57	DECT 34 59 56	DECT 31 09 74	DECT 34 74 23

• L'équipe : 14 ASH

Les missions :

Les agents assurent l'ensemble des courses des unités des périmètres définis, par des tours réguliers et des réponses immédiates aux demandes urgentes (par DECT), priorisées si besoin par le cadre du pool, en tenant compte des impératifs des services prestataires au sein de l'établissement.

PRESENTATION DU SECTEUR/UNITE

L'organisation quotidienne du travail de l'ensemble des agents des secteurs relève des missions du cadre.

Le cadre est placé sous l'autorité hiérarchique du Cadre supérieur de Santé en Secteur de Rééducation et, du Directeur Coordonnateur des soins. Le cadre de santé assure la responsabilité des différents secteurs.

Il contribue à l'accompagnement et la mise en œuvre de la politique générale de l'établissement. Il rend compte de son activité dans un rapport annuel d'activité.

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Coordonnateur Général des Soins (Art. 4 Décret du 19 Avril 2002 portant statut de Directeur des Soins de la fonction publique hospitalière) et par délégation du Cadre supérieur de santé.

DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Références

- Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
- Fiche métier (1A403) : Cadre de santé d'unité de soins et d'activités paramédicales.
- Référentiel HCL « Réflexion fonction Cadre de santé « Cœur de métier » » (janvier 2008) (activités délégables et non délégables) :
 - Prise en charge du patient et des proches,
 - Coordination de l'activité et de la gestion économique et financière du service,
 - Management :
 - Gestion ressources humaines,
 - Gestion de l'information et de la communication,
 - Gestion de projet.
 - Activités autres.

ACTIVITES A CONDUIRE

Dans le cadre de l'activité et en cohérence avec les obligations institutionnelles le cadre de santé du pool ALH veille à et est responsable de :

- La traçabilité de l'activité des agents.
- La fiabilité des informations
- La mise en œuvre des pratiques professionnelles et de leurs évaluations

Il propose des indicateurs de suivi de la qualité et de la sécurité de l'activité dans son unité par la mise en place de tableaux de bord.

Il met en place et/ou veille à l'application des procédures.

Il évalue périodiquement les organisations afin de les réajuster en fonction des résultats (au moins 1 fois par an) Il est force de propositions pour l'organisation de l'unité dont il a la responsabilité.

Il travaille en étroite collaboration avec le corps médical, paramédical et les acteurs participant indirectement à la prise en charge de la personne soignée.

Il assure des liens étroits organisationnels avec les autres secteurs (pharmacie, biomédical, bureau du personnel, unités de soins, etc.).

1. Management

Gestion des ressources humaines

Il établit le planning prévisionnel dans le cadre de la réglementation

Il veille à:

L'adéquation des compétences à l'activité.

L'adaptation des ressources humaines à la charge de l'activité.

L'optimisation des ressources humaines par une planification des absences régulières équilibrée.

Il est garant du respect des compétences de chaque professionnel.

Il veille au maintien des compétences des ASH en identifiant notamment les besoins en formation

Il évalue périodiquement (au moins annuellement) les agents en formalisant des objectifs de progrès personnalisés

Il veille à la qualité des relations entre professionnels.

Il met en place ou suit les indicateurs de ressources humaines.

Il impulse une dynamique d'équipe favorisant la cohésion et le travail d'équipe.

Animation, information, communication

Il met en place les moyens facilitant la communication, notamment l'organisation et conduite de réunion d'information avec traçabilité et travail avec les équipes.

Il évalue la qualité de la communication au sein de son secteur.

Gestion de projets

Il participe à des projets transversaux.

Il anime et fédère l'équipe.

Gestion administrative, économique et financière

Il participe à la gestion informatisée des agents et au suivi des tableaux de bord.

Il participe à l'élaboration du plan prévisionnel d'équipement hôtelier et au suivi des dépenses engagées.

Il est garant du respect des dotations de moyens mis à disposition de l'unité.

Il est garant de la qualité du processus de commandes en lien avec les services prestataires.

2. Activités autres

Gestion pédagogique:

Il met en place la politique d'encadrement des HCL et du site

Il donne les moyens aux professionnels de participer aux formations dans le cadre de leurs compétences et en fonction des besoins identifiés.

Il participe à l'élaboration du plan prévisionnel de formation.

Gestion et prévention des risques :

Il participe à la gestion des risques concernant :

- La Matériovigilance
- La Prévention des infections nosocomiales

LA CENTRALE DE PRETS

La centrale de prêts se situe au Rez de Chaussée du pavillon T.

Numéro interne : 31 08 42

Elle a pour missions de :

- Proposer aux services de l'hôpital la possibilité d'emprunter du matériel (aide technique à la manutention des malades et des charges...) adapté à leur besoin du moment dans une recherche d'amélioration des conditions de travail des agents et d'une meilleure prise en charge du patient dans un parcours de reprise d'autonomie.
- De répondre aux besoins ponctuels de matériels des services pour des prises en charges spécifiques.
- De conseiller les agents dans le choix de matériels aidants, dans le respect de la sécurité et de la qualité des soins.

• De conseiller les agents dans le cadre du respect des bonnes pratiques (contentions, prévention des escarres, matériels bariatriques...etc.)

ACTIVITES SPECIFIQUES DU CADRE A LA CENTRALE DE PRETS

Les missions du cadre de la centrale de prêts sont les suivantes :

- Définir une politique de prévention des risques rachidiens
- Veiller à ce que les actions de formation s'intègrent à un projet collectif de service.
- Faciliter la communication.
- Vérifier la bonne gestion.
- Identifier les services présentant des risques importants afin d'engager un travail spécifique permettant de pointer les difficultés propres à l'activité des agents pour proposer des actions de prévention.
- Evaluer les actions de prévention.
- S'assurer de la bonne application de la procédure de réparation des lits.
- Assurer la mise à disposition de matériel de prêt pour les services et en gérer les réparations le cas échéant.

PARTICULARITES DU POSTE

Le poste est à 100% à l'hôpital Edouard Herriot et se répartit à 50% sur les missions du pool logistique et à 50% sur les missions de la centrale de prêt.

CONNAISSANCES/COMPETENCES/QUALITES ACQUISES ET, OU A DEVELOPPER

Diplôme

• Etre titulaire du diplôme de cadre de santé

Connaissances acquises et/ou à acquérir

- Analyse et maîtrise des situations de travail complexes
- Connaissances en informatique Utilisation des logiciels Excel, Word, Outlook

Aptitudes et comportement souhaités

Managérial

- Diplomatie et fermeté, sens de l'autorité, savoir se positionner
- Discernement et objectivité, savoir négocier
- Sens de l'équité
- Qualités d'écoute et de communication, gestion de situations complexes, de conflits
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Disponibilité
- Aptitude à travailler en collaboration avec les autres cadres du GH
- Sens de la hiérarchie et capacité à rendre compte, reporting

Organisationnels

- Autonomie, adaptabilité
- Sens des priorités
- Organisation personnelle et gestion du temps

Economiques

 Garant de l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, dans le respect des contraintes budgétaires • Capacités à assurer le suivi des indicateurs de bonnes pratiques et d'activité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste à temps plein, classé à repos fixe. Pas de pointage. Horaires adaptés à l'organisation du travail. 28 CA et 20 RTT. Repos fixes.

Le port d'une tenue professionnelle réglementaire est exigé (manches courtes, cheveux attachés, absences de bijoux...), tenue civile impérative au self.

Ce profil de poste peut être sujet à modifications en fonction de l'évolution des organisations de travail.